

Publié le : 07 Août 2024 à 07:59

ville de Cambrai



République Française

Département du Nord

Arrondissement
de CAMBRAI

RA / 1203 / 2024 DGST/DM/ 533 2024 T

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu la Fête Communale 2024
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,
Vu notre arrêté général du 31 mai 1994

Considérant qu'il convient de compléter notre arrêté RA 1201 / 532 relatif au la Fête Communale du vendredi 9 août 2024 au lundi 19 août 2024.

ARRÊTONS :

Article 1 : La signalisation lumineuse qui régleme la circulation du carrefour

- Boulevard Paul Bezin / Boulevard Vauban

sera au clignotant du mardi 06 août 2024 au mercredi 21 août 2024.

En vertu de l'article R.415-5 du Code de la route, le régime de priorité sera celui de « la ~~pié~~ à droite ».

Article 2 : Une signalisation temporaire conforme à la réglementation sera installée par le centre technique municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai, Mr le Chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 06 août 2024

Publié le : 07 Août 2024 à 07:59

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

